



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2026 - 18H00 EN MAIRIE

Date de la convocation : 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-quatre du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de CASTELLANE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-huit heures, en Mairie, sous la présidence de M. Bernard LIPERINI, Maire.

Présents : M. LIPERINI Bernard, Mme CHEVALLEY-VALETTE Emily, M. VINCENT Jean-Marc, Mme TILLEMANN Line, M. VILLELLAS Thierry, M. MARTINO Stéphane, Mme JONKER Nina, M. TORQUE Bruno, Mme OBRADOS Annie, M. DEMANDOLX Franck, Mme MARTIN Muriel, M. CHAIX Cédric, M. BERTAINA Dylan.

Excusés : Mme LEPLEUX Sandra (Pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc)
Mme GINESTE Anne-Cécile (Pouvoir à Mme TILLEMANN Line)

Secrétaire de séance : M. BERTAINA Dylan

Présents : 13 Votants : 15

M. le Maire ouvre la séance et fait l'appel, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Les procès-verbaux des réunions du 11 mars 2026, du 21 mars 2026 et du 28 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Finances : Vote des Budgets
- 2) Personnel : Renforts saison estivale 2026
- 3) Conseil Consultatif des Hameaux (CCH) :
 - 3-1. Charte
 - 3-2. Organisation des élections
- 4) Demande d'autorisation de surplomb du domaine public - Chasteuil
- 5) Questions diverses

M. le Maire propose de reporter le point n°1 en fin de séance.

Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition.

2. PERSONNEL - RENFORTS SAISON ESTIVALE 2026

2.1- AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 28 mars 2026 il a été décidé de prolonger un emploi non permanent pour une durée hebdomadaire de 30h, pour une durée de quatre mois.

Il propose à l'assemblée de porter la durée hebdomadaire de travail à 35h hebdomadaires à partir du 18 mai 2026, pour les besoins du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition de M. le Maire de porter à 35h hebdomadaires la durée du temps de travail de l'emploi non permanent prolongé par délibération en date du 28 mars 2026 ;
- **Mandate** M. le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

2.2- EMPLOI SAISONNIER - SERVICES TECHNIQUES

M. le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'agent technique polyvalent saisonnier, afin de renforcer les équipes pendant la période estivale de forte affluence.

L'objectif est :

- D'assurer la continuité du service
- Faire face aux demandes, aux manifestations estivales, et d'assurer les amplitudes horaires les plus larges pendant les mois d'été.

Durée du contrat : 4 mois

Rémunération : Indice brut : 367
Indice majoré : 366

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de créer :
 - o Un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, pour venir en renfort aux équipes
 - o Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
 - o Pour une période de quatre mois à compter du 1^{er} juin 2026
- **Décide** que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 - indice majoré 366 ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal - chapitre 12 « charges de personnel et frais assimilés » ;
- **Mandate** M. le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

3. CONSEIL CONSULTATIF DES HAMEAUX

M. le Maire donne la parole à M. Stéphane MARTINO, conseiller municipal délégué, référent pour les hameaux.

3.1- CHARTE

M. Stéphane MARTINO présente la charte du Conseil Consultatif des Hameaux (CCH). Ce projet a été adressé aux conseillers municipaux afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

QUELS SONT LES HAMEAUX CONCERNES :

Un regroupement a été prévu comme suit :

La Baume/Blaron - Eoulx - Robion - Taloire - Chasteuil - La Palud - Taulanne /Sionne.

QUI PEUT VOTER/ETRE ELUS

Seules les personnes inscrites sur les listes électorales de la commune de Castellane peuvent candidater et voter pour le hameau pour lequel elles remplissent les conditions pour être électeur (résidence principale, résidence secondaire, propriétaire). Une personne ne peut voter que pour un seul hameau.

QUI SERONT LES REPRESENTANTS DES HAMEAUX

Pour chaque hameau, il y aura 2 représentants :

- 1 membre du bureau de l'association du hameau (si elle existe)
- 1 personne non membre du bureau ou du conseil d'administration de l'association.

3.2- ORGANISATION ELECTIONS

L'élection aura lieu en présentiel dans chaque hameau (ou regroupement) ou par correspondance.

Les candidats peuvent déclarer leur candidature après de la Mairie, en précisant pour quel collège (membre de l'association du hameau ou non)

- Déclaration des candidatures avant le 22 mai 2026
- Affichage des candidatures : 26 mai 2026
- Vote par correspondance : réception des plis au plus tard le 18 juin 2026
- Vote dans les hameaux : 20 et 21 juin 2026

Samedi 20 juin 2026 matin	<u>Taloire</u> - Placette 9h00 à 9h30	<u>Chasteuil</u> - Place de l'église 10h00 à 11h00
Samedi 20 juin 2026 après-midi	<u>Taulanne</u> - Eglise 14h00 à 15h00 <u>Sionne</u> - Placette du haut 15h30 à 16h30	<u>La Palud</u> - Place 17h00 à 18h00
Dimanche 21 juin 2026 matin	<u>La Baume/Blaron</u> église de La Baume 10h à 11h00	
Dimanche 21 juin 2026 après-midi	<u>Eoulx</u> - Salle communale 14h00 à 15h00	<u>Robion</u> - Salle communale 16h00 à 17h00

4. DEMANDE AUTORISATION SURPLOMB DOMAINE PUBLIC

4.1- SURPLOMB DOMAINE PUBLIC CHASTEUIL

M. le Maire rappelle à l'assemblée la demande de surplomb du domaine public, au hameau de Chasteuil, pour la réalisation d'un balcon.

Comme convenu, l'avis de M. l'Architecte des Bâtiments de France a été sollicité. Celui-ci a fait savoir qu'historiquement il n'y a pas de balcon dans le hameau de Chasteuil, que cette création casserait les perspectives.

D'autre part, vu l'étroitesse des rues, il convient de ne pas créer d'obstacle pour le passage de certains véhicules selon leur gabarit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Emet un avis défavorable** à la réalisation de balcons dans le hameau de Chasteuil par 14 voix et 1 abstention (Mme Nina JONKER).

4-2. DEMANDE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PLACETTE DU GRENIER À BLÉ

M. le Maire présente la demande de Mme Sarah MALCUIT, gérante de la boutique « Mon échoppe bio », sise boulevard Saint Michel.

Celle-ci sollicite l'octroi d'un droit de terrasse, pour son commerce, sur la placette du grenier à blé. Cette demande concerne l'installation de trois à quatre tables sur la placette, dans le but de proposer un espace de dégustation de thé, café, jus de fruits, pour la période d'avril à septembre.

M. Jean-Marc VINCENT rappelle la réglementation des terrasses qui doivent être installées au droit de la façade du commerce.

Cette demande sera examinée lors de la réunion sur l'occupation du domaine public (terrasses, marchés).

4-3. CHAPELLE ANGLES

M. le Maire rappelle à l'assemblée la demande de Mme JACQUET et de M. SILVESTRELLI d'acquérir les ruines de l'ancienne chapelle d'Angles.

Point sur le dossier et prochaines étapes :

- La demande d'estimation aux services des Domaines a été faite en ligne.
- Pour pouvoir vendre la chapelle il faut demander la désacralisation.

Précisions : parcelle située en zone agricole, entourée d'un terrain privé

5. QUESTIONS DIVERSES

5-1. SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

L'enquête publique concernant le « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) se déroulera à partir du 4 mai 2026, pour une durée d'un mois.

Mme Violaine BOUSQUET, commissaire enquêteur, assurera des permanences en Mairie :

- * le 4 mai 2026 de 9h à 12h
- * le 13 mai 2026 de 9h à 12h
- * le 21 mai 2026 de 14h30 à 17h
- * le 1^{er} juin 2026 de 9h à 12h.

5-2. INAUGURATION EGLISE SAINT THYRSE

L'inauguration des travaux de l'église Saint Thyse à Robion, est prévue le 29 juin 2026. Cette date sera confirmée.

5-3. DENEIGEMENT - CONVENTIONS

M. le Maire rappelle à l'assemblée la proposition de M. Sébastien REMI d'effectuer le déneigement de la route d'Eoulx dans la continuité de la route départementale. Il propose d'effectuer le déneigement pour d'autres voies communales :

Chemin de Destourbes
 Lotissement de La Lagne
 Angles
 Zone Artisanale -> voir avec la CCAPV

M. le Maire propose de revoir les différentes conventions de déneigement, et de solliciter le Conseil Départemental pour que le matériel qu'il met à disposition puisse être utilisé sur les voies communales.

1. FINANCES

M. le Maire donne la parole à Mme Hélène GAL-FAUQUE, qui rappelle débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la dernière réunion du conseil municipal, et présente les projets de budgets :

BUDGETS 2026**SECTIONS D'INVESTISSEMENT**

• BUDGET RESEAU CHALEUR SPIC	180.076 €
• BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT M49	809.199 €
• BUDGET GENERAL M57	3.109.064 €
• BUDGET CANAUX DES LISTES	0,00 €

TOTAL BUDGÉTÉ EN INVESTISSEMENT **4.098.339 €**

SECTIONS DE FONCTIONNEMENT

• BUDGET RESEAU CHALEUR SPIC	327.427 €
• BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT M49	885.278 €
• BUDGET GENERAL M57	4.166.749 €
• BUDGET CANAUX DES LISTES	35.591€

TOTAL BUDGÉTÉ EN FONCTIONNEMENT **5.415.045 €**

SOIT SUR LES 4 BUDGETS AU VOTE **9.513.384 €**

**1.1- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES CANAUX DES LISTES-
COMPTABILITE M57 - EXERCICE 2026**

M. le Maire donne lecture du détail des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2026 qui fait apparaître les totaux suivants :

Total dépenses & recettes de fonctionnement :	35.591,00 €
Total dépenses & recettes d'investissement :	0,00 €

Il informe le Conseil Municipal des éléments suivants :

Ce budget se vote au niveau du chapitre et donne lecture des cumuls par chapitres du plan comptable M 57.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE

De voter (au niveau du chapitre) le budget primitif des canaux des Listes pour l'exercice 2026 qui s'équilibre comme ci-dessus énoncé.

1.2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU RESEAU CHALEUR (SPIC) COMPTABILITE M4 - EXERCICE 2026

M. le Maire donne lecture des sections d'exploitation et d'investissement du budget primitif du réseau chaleur pour l'exercice 2025 qui fait apparaître les totaux suivants :

Total dépenses & recettes d'exploitation : 327.427,00 €
Total dépenses & recettes d'investissement : 180.076,00 €

Il informe le Conseil Municipal que ce budget se vote au niveau du chapitre et donne lecture des cumuls par chapitres du plan comptable M4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE

De voter (au niveau du chapitre) le budget primitif du réseau chaleur pour l'exercice 2026 qui s'équilibre comme ci-dessus énoncé.

Informations :

M. le Maire rappelle la nécessité de revoir les formules de calcul des redevances de ce budget.

1.3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT (M49)- EXERCICE 2026

M. le Maire donne lecture des sections d'exploitation et d'investissement du budget primitif de l'Eau & de l'Assainissement pour l'exercice 2026 qui fait apparaître les totaux suivants :

Total dépenses & recettes d'exploitation : 885.278,00 €
Total dépenses & recettes d'investissement : 809.199,00 €

Il informe le Conseil Municipal que ce budget se vote au niveau du chapitre et donne lecture des cumuls par chapitres du plan comptable M49.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE

De voter (au niveau du chapitre) le budget primitif de l'Eau et de l'Assainissement pour l'exercice 2026 qui s'équilibre comme ci-dessus énoncé.

Informations :

Les relevés des compteurs, notamment pour les professionnels, a été fit trop tôt (juillet), notamment pour les campings. Il faut être vigilant sur le calendrier des relevés.

1.4- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - COMPTABILITÉ (M57)- EXERCICE 2026**

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé lors du Conseil Municipal du 15/04/2026 et transmis aux conseillers le 22/04/2026

M. le Maire donne lecture du détail des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2026 qui fait apparaître les totaux suivants :

Total dépenses & recettes de fonctionnement : 4.166.749,00 €

Total dépenses & recettes d'investissement : 3.109.064,00 €

Il informe le Conseil Municipal des éléments suivants :

- Ce budget se vote au niveau du chapitre et donne lecture des cumuls par chapitres du plan comptable M 57.
- Fongibilité des crédits chapitre/chapitres = 7.5% en section d'investissement et fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE

De voter (au niveau du chapitre) le budget général de la Commune pour l'exercice 2026 qui s'équilibre comme ci-dessus énoncé.

Informations :

- Loyers gendarmerie ; la différence entre les loyers perçus de la gendarmerie et les loyers payés à Erilia continue de s'accroître. Cette année cela représente un delta de 200.000€.
M. le Maire a saisi M. le Sous-Préfet et M. le Sénateur à ce sujet.
- Opération « Centre Bourg » : projet de faire un budget « immobilier » : la demande sera effectuée auprès de la Direction des Finances Publiques (DGFIP).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 20h45.

Le Président de séance
Bernard LIPERINI



La Secrétaire de séance
Dylan BERTAINA

